

Tél/Fax 05 61 68 71 50

[Mairie.vira@orange.fr](mailto:Mairie.vira@orange.fr)

Vira, le 25 octobre 2012

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 octobre 2012**  
**convoquée le 11 octobre 2012**

*Présents :* Gilles BERDOT, Pierre BRICOUT, Igor CABEZOS, Jean-Louis CLAUZET, Dominique JALLIER, Viviane JURADO, Hélène POUJOL, Jean-François SPRIET

*Absents :* Christian AUTHIE, Philippe BABIN

*Pouvoir :* Philippe BABIN à Jean-François SPRIET

*Secrétaire de séance :* Jean-Louis CLAUZET

**Approbation du compte rendu de la réunion du**

Le compte rendu de la réunion du 18 septembre 2012 est adopté à l'unanimité

**Comptes rendus des réunions des délégués**

**Communauté de Communes du Canton de Varilhes**

- Vente de l'atelier relai à la société Argène (neutre financièrement)
- Décisions modificatives mineures
- Au budget général, confirmation de la baisse de la DGF, baisse de la CAF et réajustements mineurs.
- Aire de grand passage : achat du terrain pour une aire de moyenne dimension. Le dossier est maintenant suspendu à la décision de Pamiers pour la seconde aire.
- Recaero est sortie de la procédure de sauvegarde. La dette sera bien honorée, mais le calendrier prolongé de 4 ans.
- Marion technologie : le risque existe encore sur une partie de la dette.
- Super U : création de 50 emplois + 16 à la cafétéria.
- Le SMECTOM envisage d'acheter des terrains sur le site Pélissou et de séparer les activités grand public des activités professionnelles
- SCOT : le taux de croissance retenu pour la population sera un peu plus faible que proposé initialement : 1.50 % pour les communes les plus importantes, 1.25% pour les communes intermédiaires et 0.90% pour les plus petites communes. L'objectif est d'avoir une croissance maîtrisée de la population cohérente avec la croissance de l'emploi. Il faut savoir qu'aujourd'hui l'Ariège figure dans les 10 derniers départements français pour le revenu par habitant et parmi les 10 premiers en ce qui concerne le taux de chômage et le nombre de RSA. Il faut donc développer l'emploi avant de développer la population.
- Voirie : il faudra décider rapidement de la prochaine tranche. *Comme convenu, nous faisons étudier la rénovation de la rue du Calvaire.*
- Projet résistance : les associations du canton se sont réunies sur ce projet. Une étude est lancée pour un centre d'interprétation commun. Le lieu pourrait également, dans une des hypothèses, abriter la médiathèque.

## SIVOM

Lors de la réunion du 12 octobre, le maire de Dun a expliqué que Son Conseil Municipal avait demandé expressément que la Communauté de Commune de Mirepoix, qui possède la compétence, se retire du SIVOM pour le péri et post scolaire et gère en direct, pour la commune de Dun, ALAE et ACCEM (ex CLSH).

Interrogé sur ses motivations, Alain Palmade précise « qu'il s'agit d'une demande du Conseil Municipal, qu'il n'est pas autorisé à nous en donner les raisons ( !) mais que c'est une décision politique ! ».

Ce sujet a donné lieu, début octobre, à une réunion à la communauté de commune (la présidente du SIVOM + Le président de la Communauté de Communes, le maire de Dun...). Alain Palmade avait alors présenté sa demande comme une urgence, mais à la réunion du 12 octobre il a maintenant parlé de 2014.

Une information sera donnée mardi 23 au conseil d'école pour que les parents en soient informés.

Un problème de représentativité est susceptible de se poser pour nos délégués au SIVOM en effet si la compétence RPI appartient à la commune, qui doit désigner ses délégués (Hélène et Jean-François), la compétence périscolaire appartient à la Communauté de Communes du Canton de Varilhes qui doit donc désigner ses délégués (à priori Gilles et Jean-François). Gilles serait d'accord. La décision appartient à la Communauté de Communes du Canton de Varilhes qui sera consultée.

## Point école

L'essentiel des travaux est réalisé.

Il reste le sol souple dans le sanitaire des enfants et dans le préau.

Ceci bloque la pose des appareils sanitaires.

Une mise en demeure de l'entreprise Rauzy a été faite jeudi 18 octobre (depuis le sanitaire des enfants a été réalisé).

Le sol du préau ne pourra se faire que lorsque la dalle aura un taux d'humidité acceptable.

Le déménagement est maintenu pour le 27 octobre.

**Appel à tous les volontaires pour ce déménagement. Rendez-vous le 27 octobre, 9h00, à l'école.**

Il faut également régler le problème de norme pour la rambarde de la rampe d'accès.

## Logement communal

Le bilan des impayés est de 2679.72 €. Le percepteur tente une nouvelle démarche puis nous passerons, en 2013, le solde en perte (le budget 2012 comprend une provision de 1000 €)

Une projection de remise en état du logement communal a été réalisée par le cabinet d'architecture Arnau Leger. Cette remise en état complète (isolation, changement des fenêtres, remise aux normes électriques, mise en place d'une vmc...) reviendrait à 35200 € HT pour les travaux et 41 053.76 € TTC (honoraires d'archi compris).

Des subventions significatives sont possibles.

Dans ces conditions le maire demande au conseil de **délibérer**.

A l'unanimité, le conseil délibère et autorise le maire à demander les subventions pour la remise en état du logement communal sur la base du devis remis aux membres du conseil (délibération N°2)

### **Cimetière communal**

Le maire présente l'état de la législation.

Puis le conseil examine le détail des emplacements de la rangée N° 1

Les emplacements suivants semblent à l'abandon :

- 27
- 25
- 20
- 17
- 15
- 9-10

Chacun se rapprochera des proches et familles pour valider l'état d'abandon avant de lancer la procédure.

D'autre part, le conseil confirme son accord pour lancer les travaux d'extension du cimetière et de mise en place d'un columbarium qui sera inscrits au budget 2013.

Le budget prévisionnel est de 12 511.85 € TTC.

Le conseil, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'autoriser le maire à (délibération N° 1)

- faire réaliser les travaux d'extension du cimetière et de réalisation d'un columbarium
- demander les subventions correspondantes

### **Délibération modificative**

Du compte 23 (travaux en cours) au compte 21 (immobilisations incorporelles) pour les travaux de mise en conformité.

Cette DM est prise sous réserve de l'accord de la perception pour un montant de 83 326 €

La délibération (N° 3) est prise à l'unanimité.

### **Arrêté préfectoral sur les boissons alcoolisées**

Ce nouvel arrêté concerne toutes les associations dont le comité des fêtes à qui un exemplaire est remis.

Il est impératif de faire une demande préalable et de tenir compte des heures de fermeture de la buvette et de la soirée.

Il y a un fort risque de contrôle étant donnée la formulation du courrier préfectoral.

### **Situation budgétaire**

Le point a été fait et les finances de la commune sont bonnes. Il faut toutefois avoir en mémoire que plusieurs investissements n'ont pas été réalisés sur 2012. Certains le seront sur 2013.

### **Vitrail de l'église**

Le vitrailliste a fait un devis pour les 2 vitraux. L'un d'entre eux devrait être pris en charge par les assurances. Montant global : 2332.20 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Quoi	Qui	Quand	Observations
Délibération N° 1 – cimetière et columbarium	Brigitte	15 j	
Délibération N° 2 autorisant la demande de subvention pour la mise en état du logement communal	Brigitte	Dans les 15 j	
DM N° 3	Brigitte	Dans les 15 j	
Devis vitrail assurances			
Déménagement école	Tous les volontaires	27 octobre	